

## **Taux d'imposition**

Le barème d'imposition actuel est tout simplement scandaleux : il n'existe que trois tranches d'imposition et 3 points de pourcentage seulement séparent la tranche centrale de la tranche supérieure. Nous établirions deux tranches d'imposition supplémentaires, la première à 34 p. 100 pour les revenus compris entre 75 000 \$ et 100 000 \$, et la seconde à 40 p. 100 pour les revenus supérieurs à 100 000 \$. Au cours de la première étape de la réforme fiscale, les conservateurs ont éliminé un grand nombre de taux d'imposition parallèlement à l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Ce faisant, ils ont simplement légitimé toutes les injustices du régime fiscal. Le gouvernement s'est beaucoup vanté d'avoir simplifié le régime en ramenant à trois les dix tranches d'imposition précédentes. En fait, il ne faisait que rendre le régime plus régressif. Le nombre de tranches d'imposition n'a absolument rien à voir avec la simplification. La plupart des contribuables se servent des tables établies par l'administration pour calculer leur impôt et ne voient donc jamais le barème d'imposition. Ceux qui ne peuvent pas se servir des tables ont à faire deux calculs pour déterminer leur impôt, que le barème comprenne 3 ou 52 tranches.

## **Sociétés**

Même avant que les conservateurs ne réduisent le taux d'imposition général des sociétés de 36 à 28 p. 100 en 1988, celles-ci assumaient déjà une part beaucoup plus petite du fardeau fiscal qu'elles ne l'avaient jamais fait auparavant dans l'histoire récente du régime fiscal canadien. De plus, beaucoup d'entre elles continuent à payer l'impôt à un taux effectif très bas et à bénéficier d'importants reports d'impôt. Nous pourrions percevoir au moins 2 milliards de dollars de plus des sociétés grâce à des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale. Ainsi, non seulement se rapprocheraient-elles de leur juste part, mais le régime fiscal fausserait moins leurs décisions d'investissement. La pleine imposition des gains en capital et l'interdiction des déductions pour repas d'affaires et frais de représentation permettraient déjà d'élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés, mais on pourrait également recourir à plusieurs autres moyens d'élargissement de l'assiette, afin d'augmenter les recettes fédérales.

## **Déduction pour bénéfiques de fabrication et de transformation**

Les sociétés manufacturières bénéficient en général d'un taux d'imposition moins élevé que les autres entreprises de la même taille. Elles sont en effet autorisées à demander une déduction pour profits de fabrication et de transformation, qui ramène leur taux d'imposition fédéral de 28 à 23 p. 100. On a toujours expliqué cet allègement par le fait que ces entreprises doivent payer la taxe discriminatoire sur les ventes des fabricants. Si cette taxe est abaissée en 1991, comme nous le proposons, de façon à rapporter 12,3 milliards de dollars seulement au lieu de 18,5 milliards, on pourra éliminer progressivement le taux d'imposition privilégié des entreprises de fabrication. Il y a lieu de noter que plusieurs études à ce sujet ont démontré que le taux d'imposition spécial ne favorise pas vraiment l'investissement et l'emploi dans le secteur manufacturier canadien.